

BUGNON

-chirurgien-dentiste
à FRIBOURG

Bulle, hôtel de l'Union, à
hôtel du Cerf, à Châtel-
hôtel de Ville, tous les jours

et posage de dents sans
système américain.

Éruviennes pour la guérison
des dents douloureuses;
les pharmacies à 1 franc le
[73]

AVIS

gné avise l'honorable public
vira dès le 1^{er} avril le café
merce. Consommation de
soix. [139]
mande **F. SUDAN.**

LIBRERIE

Joseph BELLORA
de l'hospice de Bulle.

rabais d'un grand choix de
funéraires et de croix, en
tout genre, confection de
et autels sur commande.

mande à l'attention de l'ho-
lic de la ville et de la cam-
[142]

Bellora, marbrier-carrier.

s au public.

de l'agrandissement de leur
le modes et nouveaux
rs PEYRAUD à Bulle
onorable public de la ville et
gne qu'elles viennent de re-
rand assortiment de cha-
s et plumes, gants en tous
es, lingerie, ainsi qu'un
iment de rideaux.

argent aussi de la trans-
chapeaux. [140]
timent de cravattes, de
manchettes en caoutchouc.

x, vaches, etc.

facilement guérir les vaches
de bois, etc., par l'emploi de
tonique du vétérinaire
ur le Port, Nyon. Cette
élie les chevaux et les fait
Elle fait produire davantage
épuiser les vaches, car elle
gestion et enrichit le sang.
e (boîte d'essai) 1 fr. 80,
; la boîte entière 3 fr., pour
as les pharmacies Gavin et
le; Wetzstein Xavier, Châtel-
Comte, Romont; droguerie
ourknecht, Fribourg.

ncipal: H. BOREL, sur le
ure indiquant le mode d'em-
compagne chaque boîte re-
signature de l'inventeur:
[167]

CAO SOLUBLE
Richard
ELLENTÉ QUALITÉ
RATION INSTANTANÉE

LOUER

a Grand'Rue à Bulle, un
rtement et une forge
illage le plus complet,
chine à percer, machine à
cercles, bicornes, filières,
y attentant est déjà occupé
on connaissant parfaitement

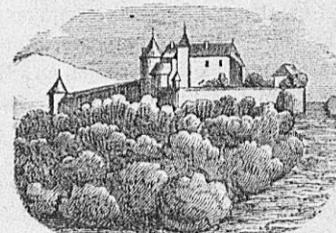
une certaine quantité de
fer brut et ouvré.

à M. MAGNIN, avocat, à
[44]

Imprimerie Lenz & Filsler.



LA GRUYÈRE



PRIX DE L'ABONNEMENT:

Pour la Suisse: 1 an, Fr. 3 50

» » 6 mois, » 2 —

Pour l'Étranger le port en sus.

Prix du numéro: 10 cent.

On s'abonne à tous les bureaux
de poste.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant tous les Samedis.

BUREAU DU JOURNAL: Grand'Rue N° 295, BULLE

Prix des annonces et réclames:

Annonces: Pour le canton,
10 cent.; pour la Suisse, 15 cent.
la ligne ou son espace.

Réclames: 50 cent. la ligne.

Lettres et argents franc de
port.

BULLE, le 2 Avril 1886.

Une loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite.

VI

12. Il peut se faire, et il arrive en effet assez fré-
quemment que, malgré les dispositions les plus ri-
goureuses et les plus savamment combinées d'une
loi de poursuite, le débiteur parvienne à soustraire
ses biens à l'action de son créancier, par exemple en
les vendant avant la poursuite, ou depuis le coman-
dement de payer. D'autre fois il importe que le créan-
cier puisse, sans avertissement, faire main basse sur
les biens d'un mauvais débiteur en fuite, en passage,
ou sans domicile fixe, à peine de perdre sa prétention.

Notre loi cantonale sur la poursuite avait déjà ins-
titué, pour ces cas, le procédé du séquestre. Et le
projet fédéral l'a conservé.

Ainsi, malgré l'article 59 de la Constitution fédé-
rale, qui défend de poursuivre en paiement ailleurs
que devant le juge de son domicile, le débiteur suisse
et solvable, on pourra faire séquestrer les biens que
l'on trouvera en sa possession partout où on le ren-
contrera:

a. S'il a dolosivement cherché à se soustraire à
l'exécution de ses engagements.

b. Si étant, en passage, ou en foire dans une loca-
lité, il ne paye pas les dettes qu'il y a contractées, et
qui sont par leur nature immédiatement exigibles.

Il va sans dire, que le débiteur qui est insolvable,
qui a pris la fuite ou manifesté le dessein de la pren-
dre, que l'étranger qui a contracté des obligations
devant s'exécuter en Suisse, auxquels la garantie
constitutionnelle de l'art. 59 n'est pas applicable,
sont aussi soumis au séquestre.

Mais ici, comme il s'agit d'une mesure exception-
nelle et de rigueur, la loi n'a pas voulu que le pré-
posé pût y procéder de sa seule autorité et à la simple
réquisition du créancier; elle a exigé que l'exploit de

séquestre fut permis et autorisé par le juge du lieu
où se trouvent les objets à séquestrer. Le séquestrant
doit de plus fournir caution au d'autres garanties
pour les dommages et intérêts que le séquestré peut
être en droit de réclamer, si, par exemple, le séquestre
est jugé plus tard mal fondé.

Le séquestre ne confère ni droit de gage, ni privi-
lège: il a uniquement pour effet d'empêcher le débi-
teur de disposer des objets arrêtés. Aussi, celui qui y
a fait procéder doit-il, à peine de nullité de son sé-
questre, faire notifier, dans les dix jours, à son débi-
teur, le commandement ou la sommation de payer,
par lequel commencent toutes les poursuites. Et ce
n'est qu'à l'expiration des 20 jours dès cette somma-
tion, s'il n'est pas intervenu d'opposition, ou dès le
jugement, s'il y a eu opposition, que le créancier
pourra faire procéder à la saisie réelle, à la taxe et à
la vente des biens séquestrés.

Une particularité à noter, c'est que l'on peut sé-
questrer, dans le cas où la loi autorise le séquestre,
non seulement des biens meubles, mais aussi des im-
meubles, ce qui n'est pas permis en droit fribour-
geois. Et pourquoi ne serait-il pas permis de séques-
trer contre un débiteur qui cherche à vous frauder,
ou à fuire, ou qui est insolvable, ses immeubles aussi
bien que ses meubles? Car au fait, il est aussi aisé
d'aliéner frauduleusement des immeubles, de les
hypothéquer ou grever, que de vendre des objets mo-
biliers ou de les mettre en nantissement.

Mais le projet fédéral vaut encore mieux que
notre loi fribourgeoise à l'endroit du séquestre, en ce
qu'il n'oblige pas le créancier qui n'a pas de titre, à
faire un procès à son débiteur en maintenance du sé-
questre. Le séquestre du projet fédéral est une simple
barre, un simple arrêt permis par le juge sans as-
signation; c'est une mesure provisionnelle sans juge-
ment. Il est vrai que notre loi sur les poursuites de
1849 avait déjà, à son article 8, une disposition à peu
près analogue qui permettait, avec la simple signa-
ture du juge de paix aux pieds des gagements, de
prendre inventaire par mesure provisionnelle, c'est-

à-dire, de mettre en arrêt ou en séquestre, les biens-
meubles ou immeubles que le créancier se proposait
de saisir ultérieurement. Cet inventaire par mesure
provisionnelle empêchait le débiteur de disposer des
biens inventoriés sous peine de se rendre coupable
de fraude. Mais cette disposition a été rapportée dans
la loi votée en 1881 réglant spécialement la ma-
tière du séquestre.

Le débiteur, cela va de soi, peut rentrer en pos-
session des objets séquestrés moyennant dépôt ou
cautionnement reconnu suffisant par le juge, qui a
accordé le séquestre.

13. Nous avons parlé de l'article 59 de la Consti-
tution fédérale et de l'interprétation qui doit lui être
donnée dans les cas de séquestre.

Mais le projet s'explique encore plus catégorique-
ment à ses articles 55 et suivants, en déterminant le
for et la compétence en matière de poursuite.

La poursuite doit être ouverte au domicile du dé-
biteur, lorsque celui-ci est solvable et qu'il est domi-
cilié en Suisse. Tel est le principe; mais en voici
l'interprétation légale:

a. Si, par exemple, un incapable, une femme mari-
née, s'est engagé en exerçant une industrie, un com-
merce ou une autre profession, avec l'autorisation
expresse ou tacite de son tuteur, ou curateur, ou du
mari, c'est-à-dire, si le représentant légal laisse agir
sous ses yeux, à son su et vu, l'incapable, celui-ci
engage ses propres biens d'après les art. 54 et 55 du
Code des Obligations, et de plus il peut être pour-
suiivi soit au for de son propre domicile, soit au do-
micile de son représentant légal, tuteur, curateur ou
du mari, si ces derniers ont peut-être un domicile
différent;

b. Si une société ou un simple particulier possède
plusieurs établissements, un établissement principal
et d'autres établissements accessoires ou succursales,
le créancier peut ouvrir la poursuite soit au siège
principal, soit au for de la succursale pour les récla-
mations qui concernent cette dernière. Ainsi, un mar-
chand de bois ayant son chantier principal à Genève

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 2

CES BONS MESSIEURS DU SEIZE-MAI

PAR MADAME DERTRICHÉ

Partageux? dit Loisel, toujours gaiement. J'ai partagé,
en effet, un peu de ce que je possède avec ceux qui sont
moins favorisés; mais cela ne m'empêche pas, chère madame,
de déposer mes hommages à vos pieds.

Là-dessus, la conversation tomba bientôt, et les Chambon
se retirèrent.

IV

Ce matin 21 mai, j'ai solidement enfourché mes lunettes
sur mon nez. Voici les noms des ministres sortis du béditier:
de Broglie, Fourtoun, Caillaux, Brunet, Paris, de Meaux, De-
cazes.

A la première réunion des Chambres, après cette belle
besogne, un message du président de la République leur ap-
prit qu'il les prorogait, c'est à dire qu'il les envoyait en
congé, afin disait-il, de calmer l'émotion causée par les der-
niers incidents....

Le commerce bat de l'aile. On s'interroge, on s'inquiète.
L'étranger se méfie du ministère.

Les sénateurs républicains protestent contre la proroga-
tion du Parlement, disant que la crise a été suscitée sans
motif, et que le Sénat ne s'associera à aucune entreprise
contre les institutions.

De leur côté les députés protestent aussi. Puis, chaque re-
présentant retourne chez lui pour expliquer sa conduite.
Quant à notre arrondissement de Z..., il se trouvait vacant
par suite de la mort de notre député.

Tout d'un coup, M. Huberlin, notre maire depuis six ans,
un vieux républicain, que tout le monde aime et respecte, est
destitué et remplacé par M. Chambon.

Durant le mois de congé des Chambres, on fit une rafle
générale des fonctionnaires. Les jeunes énergumènes couraient
les chemins d'un air important, s'informant de l'opinion de cha-
cun, des journaux qu'on lisait. Les bonapartistes relevaient
la tête et se lavaient la face du sang répandu à Sedan.

Allez! me disai-je; secouez vos plumets et vos blasons!
Plusieurs seront maltraités et persécutés, mais du moins la
France pour sûr échappera à votre étreinte.

Pendant qu'on rêvait sur les événements arrivés, voici
que, le 16 juin, par un message, le président de la République
demanda la dissolution de la Chambre.

Alors, les orateurs républicains signalèrent le danger;
pendant huit jours, la tribune retentit de leurs discours. On
se disait: c'est vrai, c'est vrai! Mais comment éclairer ceux
qui ne veulent pas voir?

Un ordre du jour de M. Choiseul, déclarant que le ministè-
re n'avait pas la confiance de la nation, fut voté, à la
Chambre par 363 voix contre 158.

Un peu d'espoir restait encore. Le Sénat consulté allait-il

nous jeter dans l'inconnu? Allait-il être une machine de des-
truction, ou un frein nécessaire dans l'organisation des pou-
voirs publics... On avait espéré en haut lieu escamoter la
discussion; mais on fut obligé de laisser la parole à MM.
Victor Hugo, Bérenger, Bethmont, et à bien d'autres, qui
firent passer leur cœur dans leurs discours. Ce fut, d'ailleurs,
peine perdue. Quelques voix de majorité décidèrent du sort
de 36 millions de citoyens. La dissolution fut votée, et la
future réélection des 363 députés républicains devint notre
cri de ralliement.

Nous voilà donc livrés encore une fois aux ennemis de la
liberté! Les nouveaux ministres vont remuer, étouffer, pro-
mettre, effrayer, nommer, destituer à leur volonté. Les fon-
ctionnaires n'auront qu'une alternative: obéir aux ministres
monarchistes ou être chassés! La République avec le bon
sens du pays, va lutter contre l'obscurantisme. Mais qui
l'emportera?

Avant de quitter le siège de la présidence de la Chambre,
M. Grévy a dit: « Le pays, devant qui la Chambre va re-
tourner, lui dira bientôt que, dans sa trop courte carrière,
elle n'a pas cessé de bien mériter de la France et de la Ré-
publique. »

Les députés se sont séparés aux cris de: Vive la Républi-
que!... Un seul a crié: Vive l'empereur!...

Les représentants des quatre bureaux des gauches de la
Chambre ont signé la déclaration suivante:

« Les 363 députés qui ont voté l'ordre du jour du 17 mai,
restant unis dans une pensée commune, se présenteront col-
lectivement au même titre devant le suffrage universel. »

liste des lauréats d'après l'acte de la Gruyère et nous communiquer.

adultes.
llemoly, à Rueyeres-Trey-

res-Treyfayes.

Vaulruz.

à Echarlens.

arlens.

erons les noms ultérieure-

ns de deux ans.

sic d'après ordre de mé-

ièrement plus tard.

ney-

ard.

s.

ille.

at-la-Ville.

che.

devant-Pont.

hille près Bulle.

le.

es.

(Epagny).

génisses.

à Neirivue.

à Albeuve.

arsens.

Gruyères (Pringy).

y.

Vuadens.

y-devant-Pont.

y.

arsens.

volard.

az.

ruz.

ont.

e.

res (Epagny).

ille.

mmunales.

ne agitation pour les pro-

es. Et il est plus que pro-

obstiné de la part des an-

ent point démerité de la

il n'y aura pas d'autres

munes, les élections se fe-

olitiques, et c'est, comme

mais on nous a rapporté

mmune de la basse Gru-

et une corruption scandan-

ns de la synagogue. A So-

c-casaque, pissenlits (chlià

ergogne. Les cartes de ca-

conté, retirées des mains

au local du cercle tépelet

se de conduire aux urnes

manité, comme passent la peste, le choléra, le typhus, etc. Donnez dimanche un vigoureux coup de collier, repoussez les traîtres, les parisiens et les vendeurs du temple; vous aurez bien mérité du pays.

La foire.

Nous avons eu jeudi 1^{er} avril une foire énorme, favorisée par un temps splendide.

Grande affluence de beau et bon bétail et aussi de marchands. Les Bernois qui sont de bons acquéreurs et qui, le mieux de tous peut-être, savent mettre un prix à une pièce de bétail distinguée, ont beaucoup fait d'achats.

Les prix se sont bien maintenus. Mais, comme toujours au printemps, c'étaient les jeunes taureaux d'un an à 18 mois qui s'écoulaient le mieux. Le bétail adulte, surtout les vaches fraîches vélées ou prêtes au veau se vendaient aux prix moyens de 4 à 500 fr.

On peut évaluer à 320 le chiffre des têtes de bétail enlevées. Seul, le chemin de fer en a transporté 33 wagons avec 250 pièces.

Les jeunes porcs ou goretts étaient en hausse, 50 à 60 fr. le couple de porcelets de 10 semaines.

Le concert.

Le concert donné dimanche passé par nos infatigables sociétés d'harmonie, la société de musique, la société d'orchestre et la Cœcilia, a été charmant.

Oui, charmant, disons-nous, et du commencement à la fin, entends-tu, singulier public bullois, qui accours en foule aux représentations d'un jongleur, viens lui remplir les poches de ton argent, et qui dédaignes les vraies, les morales jouissances que procure la belle musique.

Mais, voyons, Bulle n'est-elle plus la ville du progrès, de l'appui mutuel, de la solidarité; ou bien nos oreilles se sont-elles bouchées, avons-nous perdu le goût de l'art pour n'écouter que le son des écus? Vraiment, on serait tenté de le croire, à voir le peu d'empressement que l'on a mis dimanche passé à venir entendre nos sociétés d'artistes.

Nos pères, il y a 30, 40 à 50 ans, n'étaient pas ainsi: ils aimaient la musique et les arts; les salles de concerts étaient toujours bondées. Ils savaient déjà gagner de l'argent, nos pères, et l'économiser, mais avec leur *moi*, ils gardaient encore le goût des jouissances artistiques.

Avis aux militaires.

Un avis du département militaire rappelle que les officiers de compagnie, les sous-officiers et soldats armés du fusil ou de la carabine, faisant partie de l'infanterie (élite et landwehr) qui désirent se libérer des exercices de tir obligatoires, doivent tirer trente cartouches dans une société de tir, en se conformant aux prescriptions fédérales à cet égard. Ceux qui n'auront pas fait le tir de ces 30 coups seront appelés en automne à un service de 3 jours, y compris ceux d'entrée et de licenciement, mais sans avoir droit ni à la solde ni à une indemnité de route.

Sont dispensés des exercices de tir, les militaires appelés en 1886 à des écoles et les hommes nés en 1842, 1843 et 1844.

La société des Carabiniers de Bulle avise les militaires-sociétaires que les trois premiers exercices sont seuls organisés avec les cibles d'ordonnance permettant de tirer les 30 ou 50 coups réglementaires pour l'obtention du subsidé fédéral.

Ces exercices ont été fixés aux jours suivants: 4, 18 avril et 2 mai.

Soirée dramatique.

Nos lecteurs apprendront avec plaisir, qu'aujourd'hui samedi 3 avril, dans la grande salle de l'hôtel de Ville, M. Alphonse Scheler, professeur de déclamation à l'université de Genève et officier d'académie de l'université de France, donnera une soirée dramatique et littéraire, dont le programme est des plus attrayants.

M. Scheler, qui obtient en ce moment un immense succès à Fribourg, a bien voulu consentir à venir à Bulle sur les instances de quelques personnes qui l'y ont invité.

Nul doute que le public ne réponde nombreux et ne témoigne sa satisfaction à cet éminent artiste.

Dernières nouvelles.

Une très nombreuse assemblée préparatoire des électeurs de la ville de Bulle se rattachant au parti démocratique et indépendant propose à l'unanimité les candidatures suivantes, pour le conseil communal, à l'élection de dimanche 4 avril:

- MM. Alex, François.
- Paquier, Pierre.
- Pasquier, Léon.
- Schaller, Charles.
- Garin, Alphonse.
- Gillard, Christophe.
- Collaud, Louis.
- Remy, Félix, docteur.

Un remède indispensable est le Bitter ferrugineux de J. P. Mosimann. (Voir l'annonce). (H652Y)

A. DEMIERRE

médecin-chirurgien-dentiste, à BULLE, au 2^{me} étage de la maison dite des *Chanoines*, près de l'église. Dentiers complets et partiels, d'après les systèmes les plus nouveaux. [28]

Vente d'immeubles.

Lundi 3 mai prochain, de 1 à 4 heures du jour, à l'auberge de Marsens, il sera vendu, en mises publiques, sous de favorables conditions, les immeubles suivants:

- COMMUNE DE MARSENS
- Art. 503. *Praz de Chanoz*, 2/3 bâtiment et 1/2 place;
- » 504 et *Pras d'Avand*, pré de 19179 suivants mètres (5 poses 128 perches);
- » 498 aub. *Au Goltuz*, pré de 653 mètres;
- » 214 a) *Aux Bugnons*, pré de 13,959
- » 214 b) mètres (3 poses 351 perches);
- » 215 b. *Aux Bugnons*. Bois de 4923 mètres (547 perches).

Pour renseignements, s'adresser à M. Jules Pasquier, ferblantier, à Bulle, ou au soussigné au dit lieu.

181] A. DAVET, procureur.

Pour familles et ateliers.

Chez M^{me} Brunisholz, à BULLE, grand choix de machines à coudre, système perfectionné, depuis 60 fr. On se charge aussi des réparations. Huile américaine, la meilleure pour machines à coudre. [182]

A LOUER

De suite ou dès le 1^{er} mai, un magasin au centre de la ville. [180] S'adresser à M. MEIER, coiffeur.

Engrais de tannerie.

A vendre une certaine quantité de tannerie pour engrais. S'adresser à M. Ernest GLASSON, tannerie à Bulle. [179]

Placements hypothécaires

au 4 1/2, 4 3/4 et au 5 %, suivant garanties. — S'adresser au Notaire Favre, Bulle. [24]

A vendre.

Un solide char à ressort, neuf et vernis à un prix modéré. S'adresser au Lion d'or. [136]

A la nouvelle
MARBRERIE
de Joseph BELLORA

près de l'hospice de Bulle. Vente au rabais d'un grand choix de monuments funéraires et de croix, en fer doré, en tout genre, confection de monuments et autels sur commande. Se recommande à l'attention de l'honorable public de la ville et de la campagne. [142] Jos. Bellora, marbrier-carrier.

Avis au public.

Par suite de l'agrandissement de leur magasin de modes et nouveautés, les sœurs PEYRAUD à Bulle avisent l'honorable public de la ville et de la campagne qu'elles viennent de recevoir un grand assortiment de chapeaux, fleurs et plumes, gants en tous genres, ruches, lingerie, ainsi qu'un grand assortiment de rideaux. Elles se chargent aussi de la transformation des chapeaux. [140] Bel assortiment de cravattes, de cols et de manchettes en caoutchouc.

Avis aux ménagères.
et domestiques.

Achetez le cirage suisse au brillant rapide de Sutter-Krauss & Co, à Oberhofen (Thurgovie), qui est le cirage le plus vite brillant et le meilleur conservateur de la chaussure.

Médailles aux expositions de Paris et Vienne. Diplôme pour qualité distinguée à l'exposition de Zurich. [124]

En vente dans les magasins d'épicerie, mercerie et droguerie. (H 639 Z)

Chez J. MOREL-BADOUX
à Bulle,

Farines diverses, Maïs, Son et Avoine.

Tourteaux de sésame, 1^{re} qualité. [68]

On désire louer

un petit magasin, pour le 1^{er} juillet. Le journal indiquera. [135]

Jument portante
A VENDRE.

On offre à vendre une bonne jument amouillante et reconnue apte pour la reproduction, primée plusieurs fois avec son poulain. — S'adresser à F. PUGIN, aubergiste, à RLAZ. [153]

VENTE ET LOCATION
d'un domaine.

Julien feu Pierre MORAND, du Pâquier, exposera simultanément à vendre ou à louer, le domaine qu'il possède Aux Chavonnés, rière Le Pâquier, comprenant: maison, 2/3 de grange, 3/4 d'écurie, fontaine intarissable, jardin, pré de 6 poses 130 perches à foin et à regain, et bois de 120 perches, le tout bien situé au soleil levant.

Les mises auront lieu au café du *Cheval-Blanc*, à Bulle, le jeudi 8 avril prochain, à 1 heure du jour.

Conditions favorables. Pour voir le domaine, s'adresser à Joseph Castella, qui demeure dans la maison. [158]

Au moulin de Bulle

Reçu un choix d'avoine de Bohême et Sibérie, pour semens, à 23 fr. les 100 kilos. [143]

PELLES

d'écurie et de boulangers, dites du Pays d'Enhaut, plus légères, plus commodes que les anciennes.

Dépôt de M. Jean-Paul SOTTAS, de Gumefens, chez M. Jean Mourlevat, négt., à Bulle.

Prix 1 fr. à 1 fr. 20 la pelle d'écurie. Pour pelles de boulangers, prix à discuter.

Tous ceux qui, jusqu'à présent, en ont fait l'essai ne veulent plus entendre parler des vieilles. [111]

Chevaux, vaches, etc.

On peut facilement guérir les vaches qui rongent le bois, etc., par l'emploi de la poudre tonique du vétérinaire H. Borel sur le Port, Nyon. Cette poudre fortifie les chevaux et les fait bien muer. Elle fait produire davantage de lait sans épuiser les vaches, car elle favorise la digestion et enrichit le sang.

La 1/2 boîte (boîte d'essai) 1 fr. 80, pour 20 jours; la boîte entière 3 fr., pour 40 jours, dans les pharmacies Gavin et Rieter, à Bulle; Wetzstein Xavier, *Châtel-St-Denis*; Comte, *Romont*; droguerie Boëchat & Bourgnicht, *Fribourg*. Dépôt principal: H. BOREL, sur le Port, NYON.

Une brochure indiquant le mode d'emploi, etc., accompagne chaque boîte revêtue de la signature de l'inventeur: H. BOREL. [167]

Mises d'immeubles.

Les héritiers de JACQUES KOLLY, des *Tzenalettes* à LA ROCHE, vendront en mises publiques à l'auberge de la Croix-Blanche à La Roche, mercredi 7 avril prochain, de 1 à 4 heures du jour, les immeubles suivants:

- COMMUNE DE LA ROCHE
- Tzenalettes, maison, grange, écuries; au dit lieu, four;
- au dit lieu, pré de 26,622 mètres, soit 7 poses 158 perches;
- Sur la Téraula, bois de 1224 mètres;
- Sur les Mèzelens, pâturages, fénils de 57,825 mètres, soit 16 poses 25 perches.

- COMMUNE DE TREYVAUX
- Les Tzenalettes, grange, n° 119;
- au dit lieu, jardin et partie de four;
- au dit lieu, pré de 45,378 mètres (12 1/2 poses);
- au dit lieu, champ de 14,337 mètres (3 poses);
- Praz Modiez, pré de 1422 mètres (158 perches);
- Maison rouge, pré de 52 mètres (5 perches).

Bulle, le 12 mars 1886. [130] A. ANDREY, notaire.

1000 FRANCS

à celui qui souffrira de nouveau de maux de dents après s'être servi de l'Eau dentrifrice impériale de GOLDMANN. [1595] S. GOLDMANN & Co, Dresden. Seule véritable, à Fl. 1.25 fr. à Bulle chez Charles Meyer, négt.

A LOUER

au bas de la Grand'Rue à Bulle, un petit appartement et une forge avec l'outillage le plus complet, tel que: machine à percer, machine à courber les cercles, bicornes, filières, etc. L'atelier y attendant est déjà occupé par un charbonnais parfaitement son état.

On cédera une certaine quantité de houille et de fer brut et ouvré.

S'adresser à M. MAGNIN, avocat, à BULLE. [44]

Un jeune homme intelligent et de bonne famille pourrait entrer de suite comme apprenti à l'Imprimerie de la Gruyère.

Grande salle de l'Hôtel de Ville,
BULLE

Samedi 3 avril

SOIRÉE DRAMATIQUE

donnée par **Alphonse Scheler**,
professeur de déclamation à l'université de
Genève.

Le programme est le plus attrayant.

Prix des places : 1^{re}, 2 fr., 2^e, 1 fr.

Cartes et programmes détaillés à la librairie
Alphonse BAUDÈRE, à Bulle.

Société de gymnastique, Bulle.

Séance mensuelle, le mardi 6 avril, à
8 1/2 heures, au local habituel. MM. les
membres honoraires sont priés y assister.

Les jeunes gens désireux d'entrer
dans la société, peuvent se faire inscrire
dès aujourd'hui auprès du moniteur, M.
J. Forster. LE SECRÉTAIRE.

Mise de lots communaux

DE BULLE

A cause du concours qui a lieu à Bulle
les 29 et 30 mars courant, la mise des
lots communaux dits d'une année, an-
noncée sur le lundi 29 mars, est ren-
voyée au lundi 5 avril, à 1 heure
après midi, au café de l'Hôtel de Ville.
Bulle, le 24 mars 1886.

163] SECRÉTARIAT COMMUNAL.

Vente de terrain.

La commune de BULLE expose en
vente, en mise publique, *lundi 5 avril*
prochain, de 2 à 4 heures de l'après-
midi, au café de l'Hôtel de Ville au dit
lieu, une parcelle de terrain à détacher
de l'art. 133 du cadastre, située vis-à-
vis de la maison Geisenhoff, et sur quelle
parcelle est placée la maisonnette Pas-
quier, Xavier. Les conditions seront lues
avant la mise.

Bulle, le 24 mars 1886.
162] SECRÉTARIAT COMMUNAL.

MISES D'IMMEUBLES

Le *vendredi 16 avril* prochain, dès
les 2 heures de l'après-midi, à l'auberge
de la *Croix-Blanche* à EPAGNY, les
hoirs de Jacques Gremion exposeront
en vente, en mises publiques, la pièce
de terre appelée *Clos du Pont*, de la
contenance de 34 ares 83 centiares (en-
viron 1 pose) désignée sous l'art. 827 au
cadastre de Gruyères.

Favorables conditions de paiement.
Bulle, le 30 mars 1886.

Au nom des copropriétaires :
175] P. FAVRE, notaire.

Montagnes à vendre.

A vendre les propriétés appelées *Lo
Tolletaz, Les Esserts damont, Les Es-
serts devant et Les Berrats*, désignées
sous les art. 870 à 880 inclusivement du
cadastre de la commune d'Enney, com-
prenant 3 chalets, estivage, fanage et
bois de la contenance totale de 44 hec-
tares (113 poses environ), taxées au
cadastre 33,269 francs.

Conditions de paiement avantageuses.
Entrée en jouissance immédiate.

S'adresser au
174] Notaire FAVRE, à Bulle.

Travaux au concours.

La commune de BROC met au con-
cours les **travaux de maçonnerie,
charpente et couverture** pour
une adjonction au chalet des Plains.

Prendre connaissance du plan et cahier
de charge auprès de Louis Sudan, direc-
teur des travaux, et déposer les soumis-
sions au secrétariat communal, pour
lundi 5 avril avant-midi.

160] La commission de bâtisse.

On offre à louer.

Au centre de la ville et à proximité
de la gare, une **belle cave**. — S'adres-
ser au bureau du journal. [141]

Le Président du Tribunal de la Gruyère

fera vendre, en mises publiques, par mesure provisionnelle, vu l'urgence, le **lundi 5 avril** prochain, dès 1 heure de l'après-midi, au **Gros Praz**, rière Le Pâquier, tout le bétail possédé par les hoirs de GAUDARD, Hilaire et Célestine, tel que : **8 mères-vaches, 6 génisses, 8 veaux, 2 juments, 1 poulain, 3 porcs, 1 truie, 1 brebis et 3 chèvres.**

Bulle, le 26 mars 1886.
168] Le greffier : ROBADEY.

Mises juridiques.

Le juge chargé de la liquidation juridique des biens de **TOBIE MORAND**, en *Longequet dessous*, rière le Pâquier, exposeront en vente par voie de mises publiques, le **lundi 12 avril** prochain, dès les 2 heures de l'après-midi, le solde des **objets mobiliers** restés invendus lors des premières mises, soit : linge, literie, meubles-meublants, un potager neuf avec accessoires, une machine à battre, etc.

Bulle, le 31 mars 1886.
177] Le greffier : ROBADEY.

Mises juridiques.

Le juge chargé de la liquidation juridique des biens de **FRANCISCO MORET**, ci-devant cafetier à BULLE, exposera en vente par voie de mises publiques, le **jeudi 6 mai** prochain, dès 10 heures du jour, au *café du Commerce*, en ville, une certaine quantité de **vin fin et ordinaire, liqueurs diverses**, le tout taxé à bas prix.

Bulle, le 31 mars 1886.
178] Le greffier : ROBADEY.

GRAND

Atelier de ferblanterie.

Couverture de bâtiments en tous genres. **Ardoises, tôle, zinc, etc. Réparations** en tous genres. **Assortiments de ferblanterie de cuisine.** Fabrication d'**extracteurs à miel**, système Bureki et système américain, ainsi que les **enfumoirs**, sur commande. **Grand dépôt d'ardoises du Valais** de toutes dimensions et de la 1^{re} qualité.

Vente en gros et en détail, à des prix très modérés. Les soussignés se recommandent à l'honorable public et à leur bienveillante clientèle; ils chercheront toujours à mériter leur confiance, par un travail soigné et des prix modérés. — S'adresser aux

frères VIALE, ferblantiers-couvreurs,
en face du Cheval-Blanc, à Bulle.

173]

Avis aux Agriculteurs.

Cent pour cent de bénéfice.

M. Jean MOURLEVAT, négt. à BULLE, ayant accepté le dépôt pour la Suisse des **engrais** du commerce de la grande maison MICHEL, 25, rue d'Angoulême à Paris, avise MM. les agriculteurs qu'il aura toujours à leur disposition, à Bulle :

1. du **superphosphate** à 16 fr. les 100 kilos ou 8 fr. le quintal.
2. du **guano chimique** à 24 fr. les 100 kilos ou 12 fr. le quintal.

Ces engrais constituent un bénéfice de cent pour cent au moins pour l'agriculteur qui les emploie à fumer ses prés ou ses champs.

La maison MICHEL est assurée qu'après un premier essai, chacun tiendra à se fournir à nouveau chez elle, soit chez son représentant :

169] **J. Mourlevat**, négt. à Bulle.

Chapellerie genevoise

BULLE

Seule maison dans son genre qui fabrique les chapeaux défiant toute concurrence par la bienfaisance de son travail et la modicité de ses prix.

Grand assortiment de **chapeaux de paille et feutre** pour hommes, dames et enfants. **Blanchissage, teinture, apprêtage, changement de forme, réparations** de chapeaux, depuis 50 cent.

Rubans, velours, fleurs, plumes, modes et nouveautés. [105]

Un remède indispensable à toute famille

est le **Bitter ferrugineux** (Eisenbitter) de Joh. P. Mosimann, pharmacien à Langnau, Emmenthal. Ce médicament, composé d'herbages les plus recherchés des montagnes de l'Emmenthal est un fortifiant très-actif qui purifie et renouvelle le sang et rend une nouvelle vigueur à toute personne faible. — La bouteille pour la cure de 4 semaines ne coûtant que 2 fr. 50, le rend accessible à toutes les bourses. (H 651 Y) [1241]

Dépôts dans les pharmacies : à Bulle, *Gavin*; Romont, *Robadey*.

Un chaux-four

est ouvert à la tuilière de Bulle. [155] **ULRICH frères.**

On prendrait

un **apprenti**, chez GREMAUD, char- [156]
ron, Bulle.

Ch. Broillet

Médecin-Chirurgien-Dentiste

A FRIBOURG

sera à BULLE, Hôtel des Al-
pes, tous les jours de foire. [1695]

Cognac ferrugineux Golliez

Sirop Golliez au bron de noix,

Alcool Golliez à la menthe

et camomille,

Externum américain Golliez

en vente dans les pharmacies : *Pit-*

tet, et Boëchat & Bourgniecht, à

Fribourg; Porcelet, à Estavayer;

Wetzstein, à Chatel-St-Denis; Su-

dan, à Bulle; Golliez, à Morat.

Eviter les contrefaçons qui ne

portent pas la marque des deux pal-

miers. (H 826 X) [172]

Fabrique et retailage de limes.

Le soussigné a l'honneur d'aviser MM. les industriels de la campagne qu'il tiendra tous les jours de foire son dépôt de limes, à **Fribourg** devant le Cheval-Blanc, à **Bulle**, place du Tilleul, et à **Payerne**, devant la Vente communale.

Les personnes qui voudront bien lui apporter du retailage, seront satisfaites par un travail prompt et soigné.

L'on trouvera un grand choix de limes et rapes neuves, ainsi que des limes et rapes à échanger. (O. Fr. 655) [170]

A. Raggenbass, tailleur de limes,
successeur de Ph. Guidi,
261, rue de Morat, à FRIBOURG.

OMBRELLES

Haute nouveautés de Paris.

Reçu un magnifique choix d'ombrel-
les, encas et bains de mer, pour dames
et messieurs. Ombrelles pour fillettes.
Prix très avantageux.

Chez **Aimé MARGOT**, coiffeur-
parfumeur, à Bulle. [150]

Atelier de reliure

à BULLE

à côté de la brasserie *Reeb*.

Reliures en tous genres; service prompt
et prix modérés.

Se recommande
82] **C. Oesch**, relieur

PLACEMENTS

hypothécaires.

Je dispose de diverses sommes à pla-
cer en premier et en second rang à
4 1/2 et 4 3/4 pour cent.

166] **A. ANDREY**, notaire.

Au moulin de Bulle:

Blés et avoines comprimés. Maïs
concassés, gros et fin; **tourteaux**
sésame blanc, du Levant, 1^{re} qua-
lité. **Farines** de blés du pays et **sons**.
— Moutures diverses à façon. —
Prix réduits. [35]

Une jeune fille

de bonne famille pourrait entrer de suite
comme **apprentie-modiste**, chez
CAROLINE COSANDEY, près *Siviriez*.

On offre à vendre

1500 pieds de **foin et regain**. S'a-
dresser au bureau du journal. [157]



M. ECOFFEY, pro-
priétaire d'**étalons**
d'un **âne**, à **Vuadens**,
se rendra, à partir du 1^{er} mars, tous les
lundis à **Vuisternens-dev.-Romont**; les
eudis, à l'hôtel de l'Écu, à **Bulle**; les
vendredis, à **Châtel-St-Denis**; et les sa-
medis à **Semsales**. [99]

Bulle. — Imprimerie Lenz & Filsler.



PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour la Suisse: 1 an, F
» » 6 mois,
Pour l'Étranger le port

Prix du numéro: 10

Ons'abonne à tous les b
de poste.

BULLE,

Le renouve

Les élections qui
4 avril, dans tout le
périodique et intég
sont, à part quelque
et dignité. Car, mal
dics, les électeurs d
se sont pas laissé e
du maréchal Souss
teurs capables, int
de leur confiance, et
tisme.

A Fribourg surte
chaude. Les libert
pour prendre d'ass
une administration
ques centaines de l

« Mais, dit le *Bie*
s'est levée en mas
sauver du naufrage
faite d'une trentain
rentrées au bureau
de leurs destinatain
siastiques qui s'ab
prendre part aux
abstenants effectifs
de 2300 électeurs
reusement les infir
les empêchés par f

« Un insurmont
emparé des plus in
vernement de not
dans les mains sin
bourg ce que l'on
l'aplatissement de
ploitation des citoy

FEUILLE

CES

DU S

PAR

Mais, dans le pay
sont changés. Piff!
comme une compag
la chasse; pas sitôt
force à se lever. Préf
de paix, débitants, a
tains endroits, tous
bute générale. Les
sur le dos des républ
dant mieux, une ré
gargottes où l'on fai
« Ils croient nous
bon sens sera plus
versel les géné!...

C'est fini, on ne p
mère Hérisson, la